

informations
scolaires

2023
2024



Écoles primaires
Saint-Maurice et Lavey

Enseignantes 1-2H

| Classes | Noms | Jours de travail | Téléphones |
|---------|--|-------------------|----------------|
| 1-2A | Dominique Corminboeuf Titulaire | lu, ma, je matin | 079/ 776 77 72 |
| | Laure Coutaz Bressoud | je après-midi, ve | 079/ 386 03 86 |
| 1-2B | Véronique Joris Titulaire | lu, ma, je, ve | 079/ 479 86 05 |
| 1-2C | Christel Povenzale Titulaire | je, ve | 079/ 687 51 32 |
| | Valérie Fellay | lu, ma | 079/ 948 11 24 |
| 1-2D | Fanny Rey-Bellet Titulaire | lu, ma, je, ve | 076/ 317 05 86 |
| 1-2L | Tania Salerno Titulaire | ma, je, ve | 079/ 644 32 78 |
| | Morgane Ponticelli | lu | 079/ 362 04 45 |

Les listes de classes seront en ligne sur le site des écoles
www.edsm.ch dès le 3 juillet 2023.

Les listes sont destinées à un usage personnel et privé et ne sont
pas diffusées. Mot de passe: EP23-24Classe

Qui fait quoi?

| Noms | Fonctions | Adresses | Téléphones |
|--------------------|--|--|----------------|
| Laurent Husson | Directeur | Grand-Rue 79 CP 83 1890 St-Maurice | 079/ 370 16 88 |
| Alexandre Hasler | Inspecteur scolaire | Ch. des Bois 2 1896 Vouvry | 079/ 276 40 46 |
| Evelyne Saillen | Commission scolaire | Commune 1890 St-Maurice | 079/ 393 49 03 |
| Manuel Baqueiro | Chef conciergerie | CP 127 1890 St-Maurice | 079/ 693 42 52 |
| Jean-Michel Poncet | Médecin scolaire | La Verrerie 3 1870 Monthey | 024/ 472 12 62 |
| Annalisa Vianin | Infirmière scolaire | CP 127 1890 St-Maurice | 079/ 842 82 47 |
| Sébastien Chappot | Enseignant ressource pour le vivre-ensemble (ERVE) | sebastien.chappot@edu.vs.ch | - |
| CDTEA | Thérapie de l'enfant | Av. France 37 1870 Monthey | 027/ 606 98 00 |
| Centre SIPE | Sexualité, infos et prévention | Fay 2B 1870 Monthey | 024/ 471 00 13 |
| Marc Overney | Dir. UAPE Boule de gomme | Ch. Tuilerie 1890 St-Maurice | 024/ 486 22 67 |
| Valérie Berthod | Dir. UAPE Les petits lutins | Rue du Collège 1 1892 Lavey info@petitslutins.ch | 024/ 485 13 12 |
| Chantal Gander | Association des parents d'élèves | apestmaurice lavey@gmail.com | 079/ 959 52 96 |
| Renaud Lacroix | Maître de bain | Piscine de St-Maurice | 024/ 486 22 65 |

Rentrée - informations

Chers Parents,

Les maîtresses sont heureuses d'accueillir votre enfant pour l'année scolaire prochaine. Les élèves sont répartis dans l'une des 5 classes 1-2H (classes à deux degrés).

Visites de classes

Les 1H pourront venir visiter leur classe en votre compagnie le mercredi 16 août 2023 entre 10h30 et 11h30.

Horaires

Les 2 premiers jours, les enfants sont séparés en deux groupes (1H et 2H), ceci pour assurer un meilleur accueil et une mise en route plus individualisée ; veuillez donc noter l'horaire de votre enfant :

Le jeudi 17 et le vendredi 18 août 2023:
les 1H seulement le matin : de 8h20 à 11h35.
les 2H l'après-midi uniquement : de 13h45 à 16h15.

Dès le lundi 21 août: horaires habituels.

Rendez-vous

Les maîtresses viennent chercher les enfants 5 minutes avant le début de la classe.

- Les élèves de Christel Provenzale & Valérie Fellay et de Véronique Joris entreront par la porte donnant sur la cour d'école côté Foyer St-Jacques.

- Les élèves de Fanny Rey-Bellet et de Dominique Corminboeuf & Laure Coutaz Bressoud seront attendus sous le préau supérieur du Chemin de la Tuilerie.

- A Lavey, Tania Salerno & Morgane Ponticelli prennent les élèves en charge dans la cour côté piste bleue.

Matériel

La liste du matériel à amener en classe se trouve à la page 8 de cette brochure. Merci d'y inscrire le nom et prénom de votre enfant. Expliquez à votre enfant que ce sont « ses petites affaires », et que celles-ci resteront en classe. Merci de les apporter le jour de la visite et de les ranger avec lui, en découvrant sa place.

L'école fournit le solde du matériel scolaire destiné aux apprentissages.

Pour les élèves qui prennent le bus (Epinassey et St-Maurice au-dessus de la voie ferrée)

Les maîtresses iront les chercher et les amener au bus le matin seulement (1H) pendant les premières semaines. Les parents amenant généralement leur enfant pour la rentrée, aucun accompagnement n'est prévu par les maîtresses le premier jour d'école.

Pensez à montrer à votre enfant le trajet et à lui apprendre à reconnaître l'endroit où il devra descendre.

Autonomie

Il est souhaitable que chaque enfant sache mettre/enlever sa veste et ses chaussures tout seul. Il est aussi important qu'il sache se moucher et aller aux toilettes sans l'aide systématique de la maîtresse.

Récréation

Les enfants auront une récréation le matin et l'après-midi. Votre enfant peut donc apporter un petit goûter sans sucre s'il le désire. Merci de privilégier une collation saine.

Nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée scolaire.

Les enseignantes 1-2H

Horaires des cours



| | Degrés | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|----------------|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Cycle 1 | 1H | 08h20 11h35 | 08h20 11h35 | Congé | 08h20 11h35 | 08h20 11h35 |
| | | 8h20 11h35 | 8h20 11h35 | Congé | Matin congé | 8h20 11h35 |
| | 2H | 13h45 16h15 | 13h45 16h15 | Congé | 13h45 16h15 | 13h45 16h15 |
| | | 8h20 11h35 | 8h20 11h35 | Congé | 8h20 11h35 | 8h20 11h35 |
| | 3 à 4H | 13h45 16h15 | 13h45 16h15 | Congé | 13h45 16h15 | 13h45 16h15 |
| | | 8h05 11h20 | 8h05 11h20 | 8h05 11h20 | 8h05 11h20 | 8h05 11h20 |
| Cycle 2 | 5 à 8H | 13h30 16h00 | 13h30 16h00 | 13h30 16h00 | 13h30 16h00 | 13h30 16h00 |

Les heures ci-dessus sont les horaires de classe. Les élèves doivent être dans la cour 5 minutes avant.

Les parents sont autorisés à entrer dans les bâtiments scolaires uniquement sur rendez-vous.

Matériel

Les fournitures personnelles ci-après sont du ressort des parents.

| L'élève apporte en classe dès le premier jour d'école : | 1-2H | 3-4H | 5-6H | 7-8H |
|---|------|------|------|------|
| Un sac d'école (pouvant contenir un classeur A4) | | x | x | x |
| Une trousse | | | x | x |
| Un tablier de peinture à longues manches (ou vieille chemise) avec un crochet | x | x | x | x |
| Une paire de pantoufles d'intérieur (fermées, tenues au talon) | x | x | x | x |
| Une paire de pantoufles de rythmique | x | x | | |
| Une paire de baskets avec semelles propres (noires) | | | x | x |
| Une tenue de sport (dans un sac dès la 5H) | | x | x | x |
| Affaires de piscine dans un sac | | x | x | x |
| Doublures et étiquettes pour livres | | | x | x |
| Boîte ou paquets de mouchoirs | | x | x | x |

Les parents notent le prénom de leur enfant sur chaque affaire personnelle.

Depuis août 2019, l'école fournit le reste du matériel scolaire destiné aux apprentissages.

Administration

Le principal partenaire de la famille est l'enseignante titulaire. Les écoles primaires de St-Maurice / Lavey sont dirigées par Laurent Husson.

Il peut être atteint aux numéros suivants:

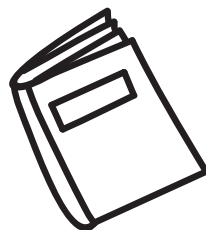
024/ 486 22 60

079/ 370 16 88 (urgences uniquement)

Mail: **ecoles.primaires@st-maurice.ch**

Site des écoles: www.edsm.ch

Le directeur reçoit les parents sur rendez-vous.



Congés

Selon l'article 5 du règlement cantonal, **des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs:**

- > par le maître pour la durée d'une demi-journée
- > par la direction jusqu'à 9 demi-journées de classe
- > par l'inspecteur de 10 à 27 demi-journées de classe
- > par le département au-delà de 27 demi-journées

Les demandes de plus d'une demi-journée sont adressées par les parents par écrit dans un délai raisonnable à la direction des écoles en spécifiant clairement le motif du congé sollicité.

Les parents sont responsables des congés et assument la responsabilité du suivi des programmes scolaires de leur enfant.

Règlement de l'école

Le règlement interne des Ecoles primaires de St-Maurice/Lavey a pour but de préciser le fonctionnement de l'école et les consignes à respecter. Le règlement entier est sur le site des écoles: www.edsm.ch

Attitude

Sans autorisation du secrétariat, de la direction ou d'un enseignant, l'élève ne quitte pas l'enceinte de l'établissement pendant le temps scolaire. (art. 8)

L'utilisation des vélos, trottinettes, des skates ou autres engins roulants est interdite dans le périmètre scolaire. Les élèves les rangent dans le parc à vélos. (art. 9)

L'élève respecte et prend soin des locaux, du mobilier et du matériel mis à sa disposition. Il est responsable des dégâts qu'il cause intentionnellement ou par négligence. Les halls, les couloirs et les lieux de récréation sont maintenus propres. (art. 17)

Enseignement

Les tâches à domicile sont soigneusement et systématiquement inscrites dans l'agenda. L'élève les réalise pour le moment indiqué par l'enseignant. (art. 23)

L'élève est tenu de remplacer à ses frais tout matériel égaré ou endommagé. (art. 26)

La vie dans l'établissement

La participation aux camps, sorties sportives et culturelles, école en forêt, cours de natation, etc., ainsi qu'aux courses d'école est obligatoire pour l'élève. Le règlement de l'école est appliqué pour les sorties ou camps. En cas de comportement inadapté, le renvoi peut être prononcé par la direction. Le retour peut être à la charge des représentants légaux. (art. 30)

Toute absence doit être excusée et justifiée. (art. 32)

Technologie

Pour les élèves et dans le périmètre scolaire, les appareils électroniques personnels (AEP) sont éteints et rangés dans le sac ou une poche. Ils ne sont ni vus, ni entendus. (art. 35)

En cas d'utilisation non autorisée, l'enseignant confisque l'objet et le remet à la Direction où les représentants légaux de l'élève peuvent venir le récupérer. L'AEP ne sera pas remis directement à l'élève. (art. 38)

Absences et demandes de congé

En cas d'absence pour cause de maladie ou tout autre motif, les représentants légaux avertissent l'enseignant par téléphone ou message dès que possible mais au plus tard 15 minutes avant le cours. (art. 43)

Les représentants légaux sont priés de se conformer scrupuleusement au plan de scolarité. Les demandes de congé pour des périodes directement avant ou après les vacances et congés officiels ne sont en principe pas acceptées. (art. 50)

Procédure des sanctions

En cas de comportement inadapté, voici la progression des sanctions (version simplifiée) :

- > Rappel de la règle
- > Sanctions appliquées par l'enseignant(e)
- > Convocation des parents et de l'élève
- > Sanction appliquées par la direction et ouverture d'un dossier disciplinaire

Missions de l'école et des parents

«L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse.»
(Loi sur l'instruction publique, art. 3)

L'école doit pouvoir bénéficier d'une collaboration constructive avec tous les parents.

Elle a le rôle de donner à chaque enfant une formation de futur adulte responsable.

Les parents se doivent :

... d'inculquer à leur(s) enfant(s) le goût de l'école et le désir de bien faire ainsi que le respect dû aux autorités scolaires, aux enseignants, aux autres élèves, au matériel et aux bâtiments scolaires.

... de s'assurer que les devoirs soient bien faits et les leçons apprises.

... de prendre tous les contacts utiles avec le titulaire de classe.

... de veiller à ce que les enfants viennent en classe en respectant les horaires, dans une tenue propre et décente et à ce que les règles d'hygiène, indispensables à une vie communautaire, soient respectées.

... de donner ou d'imposer à leur(s) enfant(s) des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, encadrement, loisirs...).

Horaires bus scolaire



| | |
|-----------------------|-------|
| Pont CFF | 07:55 |
| Pont du Mauvoisin | 07:56 |
| Les Emonets d'en bas | 08:00 |
| St-Maurice Cantine | 08:02 |
| Les Emonets d'en haut | 08:03 |
| Route d'Epinassey | 08:04 |
| Ecole | 08:08 |

| | |
|-----------------------|-------|
| Ecole | 11:43 |
| Pont CFF | 11:46 |
| Pont du Mauvoisin | 11:47 |
| Les Emonets d'en bas | 11:51 |
| St-Maurice Cantine | 11:53 |
| Les Emonets d'en haut | 11:54 |
| Route d'Epinassey | 11:55 |

1-4H

| | |
|-----------------------|-------|
| Pont CFF | 13:18 |
| Pont du Mauvoisin | 13:19 |
| Les Emonets d'en bas | 13:23 |
| St-Maurice Cantine | 13:25 |
| Les Emonets d'en haut | 13:26 |
| Route d'Epinassey | 13:27 |
| Ecole | 13:31 |

| | |
|-----------------------|-------|
| Ecole | 16:25 |
| Pont CFF | 16:28 |
| Pont du Mauvoisin | 16:29 |
| Les Emonets d'en bas | 16:33 |
| St-Maurice Cantine | 16:35 |
| Les Emonets d'en haut | 16:36 |
| Route d'Epinassey | 16:37 |
| La Preyse (CO) | 16:42 |

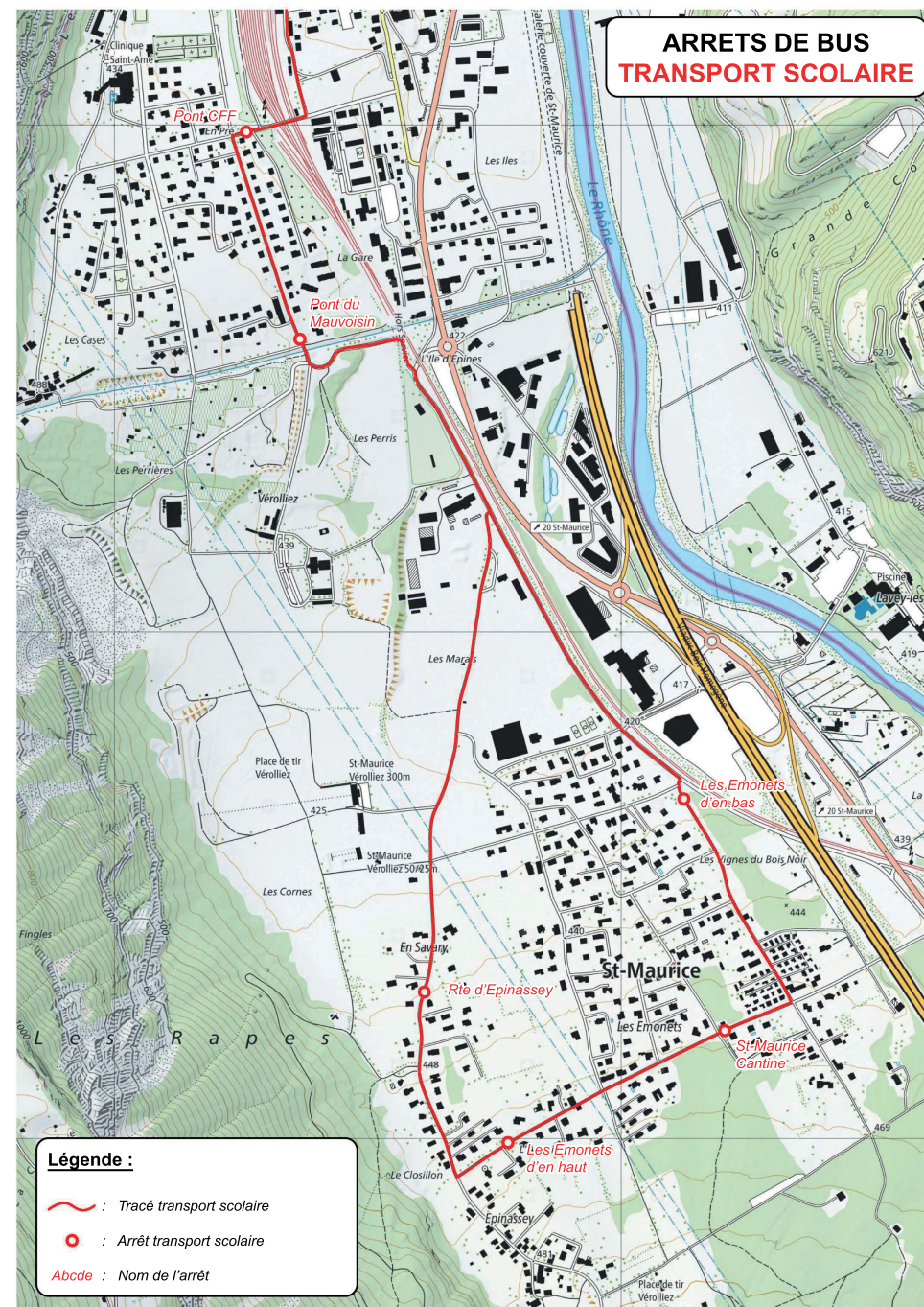
| | |
|-----------------------|-------|
| Les Emonets d'en bas | 07:44 |
| St-Maurice Cantine | 07:46 |
| Les Emonets d'en haut | 07:47 |
| Route d'Epinassey | 07:48 |
| Ecole | 07:52 |

| | |
|-----------------------|-------|
| Ecole | 11:28 |
| Les Emonets d'en bas | 11:33 |
| St-Maurice Cantine | 11:35 |
| Les Emonets d'en haut | 11:36 |
| Route d'Epinassey | 11:37 |
| La Preyse (mercredi) | 11:42 |

5-8H

| | |
|-----------------------|-------|
| Les Emonets d'en bas | 13:05 |
| St-Maurice Cantine | 13:07 |
| Les Emonets d'en haut | 13:08 |
| Route d'Epinassey | 13:09 |
| Ecole | 13:13 |

| | |
|-----------------------|-------|
| Ecole | 16:10 |
| Les Emonets d'en bas | 16:15 |
| St-Maurice Cantine | 16:17 |
| Les Emonets d'en haut | 16:18 |
| Route d'Epinassey | 16:19 |



Sur le chemin de l'école

Que l'élève se déplace à pied, à vélo ou avec les transports scolaires, l'école ne peut en assurer la surveillance et les parents sont responsables du comportement de leur enfant sur le trajet. Toutefois, les cas graves et récurrents de comportements inadéquats sont à signaler à la direction ou directement à la police.



Charte des transports scolaires

Les élèves du cycle 1 qui habitent au-dessus de la voie de chemin de fer peuvent emprunter le bus scolaire.

Les élèves plus âgés se rendent en classe par leurs propres moyens.

Les élèves d'Epinassey peuvent emprunter le bus scolaire.

Les élèves doivent être présents aux arrêts de bus 5 minutes avant l'horaire prévu.

A chaque trajet, les élèves sont en possession de leur abonnement.

Afin que chaque usager se sente à l'aise et en sécurité lors des transports scolaires, l'élève s'engage à :

... respecter les autres usagers du bus aux arrêts.

... attendre le bus à au moins un mètre de la route, à l'endroit désigné par l'organisation.

... attendre que le bus soit complètement arrêté pour y monter.

... monter dans le bus calmement, sans bousculade.

... être toujours poli(e) envers le chauffeur.

... ne pas se déplacer durant le trajet.

... ne pas crier dans le bus, ni ennuyer les autres passagers.

... garder le bus propre et en bon état.

... attendre que le bus soit arrêté pour quitter sa place et pour descendre.

... descendre du bus calmement.

... prendre le bus qui correspond à son horaire de classe.

Les parents, le transporteur et la Direction des écoles collaborent à l'application de cette charte. Le transporteur signale à la direction tout comportement inadéquat. En cas de non respect d'un ou plusieurs points de la charte, la direction prononcera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du bus pour une durée déterminée.

Au secours! Les poux!

Votre enfant a des poux?

- > **Éliminez-les avec un peigne fin anti-poux.**
- > **Renforcez l'action avec un produit anti-poux.**

Retrouvez des explications détaillées sur le site de la santé scolaire : www.promotionsantevalais.ch/fr/pediculose-86.html

L'infirmière et votre médecin de famille sont aussi à disposition.

Santé scolaire

Les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention, la protection et la promotion de la santé auprès de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire.

- > Vous avez des questions sur les vaccins ou les allergies?
- > Vous avez besoin de conseils ou de soutien?
- > Vous désirez faire un bilan?
- > ... ?

N'hésitez pas à contacter l'infirmière scolaire:
annalisa.vianin@psvalais.ch
079/842 82 47

...ou à visiter le site : www.promotionsantevalais.ch

Santé scolaire



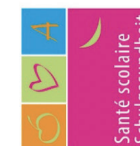
Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



Mission et prestations de la santé scolaire

A travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent, la prévention, la protection et la promotion de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

Pour plus de détails sur les présentations : santescolaire-vs.ch



Annalisa Vianin
annalisa.vianin@psvalais.ch
079 842 82 47

Soins dentaires

Le dentiste scolaire passe chaque année auprès de tous les enfants pour un contrôle dentaire obligatoire. Il fera savoir aux parents les traitements à effectuer sur leurs enfants.

Les traitements peuvent être effectués auprès du médecin-dentiste personnel et sont subventionnés par la commune jusqu'à l'année des 16 ans. Les traitements d'urgence faits par votre médecin-dentiste sont également subventionnés.

Dans le cadre des contrôles dentaires, une invitation à effectuer des contrôles orthodontiques peut vous être proposée.

L'hygiéniste dentaire visite les classes chaque année.



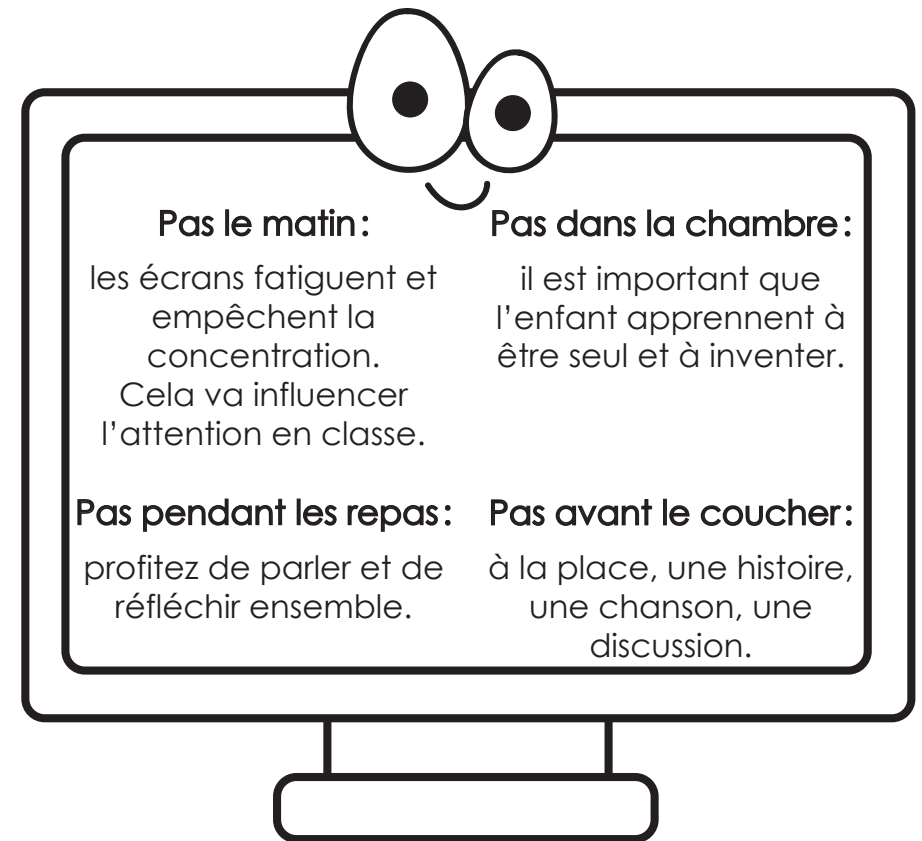
Assurances

Les parents ayant l'obligation d'assurer leurs enfants auprès d'une caisse-maladie, l'école n'a donc contracté aucune assurance accidents;

c'est la compagnie d'assurance à laquelle est affilié l'enfant qui couvre les frais résultant d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école.

Les écrans

- > avant 3 ans, tout écran est déconseillé
- > entre 3 et 6 ans, 20 minutes d'écran par jour
- > entre 6 et 9 ans, 30 minutes d'écran par jour



Charte numérique - Cycle 1

• J'utilise



J'utilise les appareils et systèmes numériques uniquement pour des activités scolaires et lorsque j'en ai la permission.



Je respecte la configuration et le fonctionnement des appareils numériques de l'école.



Je sais que tout ce que je lis, entends ou vois en ligne n'est pas forcément vrai ou à jour.

• Je produis



Je sais que ce que je publie sur Internet est très difficile à supprimer.



Je ne valorise pas par des « like » 👍 les contenus méchants.



L'autorisation de mon enseignante ou de mon enseignant est nécessaire pour télécharger, modifier un fichier ou installer une application.



Je ne publie des photos ou des enregistrements (sonores ou vidéo) de personnes qu'avec leur accord.

Charte numérique - Cycle 1

• Je protège



Je garde mes mots de passe pour moi.



Je ne transmets pas d'informations privées, telles que mon nom complet, ma date de naissance, mon adresse, mon numéro de téléphone ou des photos sans l'autorisation de mes parents ou de mes responsables légaux.



Si un ou une de mes camarades est en danger ou que je ressens cela moi-même, j'en parle à mon enseignante, mon enseignant ou à un adulte de confiance.

• Je respecte



Je prends soin de l'appareil que j'utilise et je signale s'il est en panne ou endommagé.



Je prends garde à ne pas blesser des personnes par les contenus (photos, vidéos, paroles, commentaires) que je publie ou partage.



Je ne peux pas utiliser librement tout ce que je trouve sur Internet. Je demande à un adulte de vérifier si j'en ai le droit.

Les sociétés de St-Maurice

| | Âge conseillé | Contact |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Football Club | dès 6 ans | 079/212 88 49 |
| Agaune Scrabble | dès la 6H | 076/568 27 57 |
| École de natation | dès 5 ans | 024/485 41 39 |
| Natation | dès l'acquisition de bonnes bases | 024/565 17 19 |
| Natation (sauvetage) | dès 10 ans | 024/565 17 19 |
| Fanfare Agaunoise | dès 6 ans | 078/893 54 93 |
| Société de gymnastique | dès 6 ans | 079/664 92 25 |
| Gymnastique infantine | de 4 à 7 ans | 079/366 01 15 |
| Badminton Club | dès 8 ans | 079/725 62 91 |
| Tennis Club | dès 5 ans | 077/401 87 08 |
| Basket BBC Agaune | de 6 à 19 ans | 079/634 86 01 |
| Scouts | de 6 à 16 ans | 078/933 76 06 |
| Conservatoire cantonal de musique | dès 3 ans | 027/322 25 82 |
| Agauludo | pour tous | 079/303 26 18 |
| La Dzèbe | de 7 à 20 ans | 078/924 69 02 |
| Leo Dance | dès 3 ans | 079/372 67 24 |
| Judo Club | dès 5 ans révolu | 079/682 14 58 |
| Gym parents-enfant | 2 à 4 ans | 079/656 16 37 |
| La Médiathèque | pour tous | 027/607 15 80 |

Informations supplémentaires sur www.st-maurice.ch (loisirs - sociétés locales).

Les paroisses

Pour toute vos questions concernant la catéchèse, les célébrations ou les sacrements:

Paroisse catholique St-Sigismond

Chanoine Gilles Roduit, curé, 079/278 29 76

Emmanuelle Mayoraz - Roduit
coordinatrice de la catéchèse, 079/940 03 49

Paroisse protestante des 2 Rives

Gwendoline Noël-Reguin, diacre, 024/485 12 63

Séverine Boutay
coordinatrice des fenêtres catéchétiques, 079/455 49 35

L'intégration dans notre commune

Vous venez d'arriver sur la commune, vous avez besoin d'aide pour faciliter votre intégration ?

La déléguée à l'intégration répond à vos questions !

Informations pratiques - Soutien administratif - Intégration sociale
- Système scolaire - Cours de français pour adultes - Toutes autres informations

Manuelle Fracheboud, déléguée régionale à l'intégration
manuelle.fracheboud@st-maurice.ch, 077/420 57 91

Disponible sur rendez-vous.

Les forces, tu en possèdes déjà.

Elles te permettent de bien travailler et de vivre correctement avec les autres.

**Sais-tu les reconnaître ?
Sais-tu les utiliser ?**



gentillesse

Rends les autres heureux grâce à un mot gentil, un sourire, une petite attention.

Remonte le moral de tes camarades tristes.



maîtrise de soi

Quand tu perds le contrôle de tes émotions, quand tu t'énerves et que tu risques de dire ou de faire du mal, respire profondément plusieurs fois avant que ça arrive.



aimer et être aimé

N'hésite pas à dire à tes copains que tu les apprécies.

Accepte les compliments qu'on te fait.



curiosité

Pose des questions et renseigne-toi sur les nouvelles choses que tu apprends.

Quand tu as beaucoup de travail, ne te décourage pas! Planifie ce que tu dois faire.

Prends le temps de répéter tes leçons.

persévérance



gratitude

Apprécie ce que tu as.

Lorsque tu remercies quelqu'un, fais-le en pensant sincèrement ce que tu dis.

Si tu es intéressé.e par les 24 forces de caractère, parles-en avec tes maîtresses!

Nous sommes le lien
Ecole-Famille.
Votre relais avec
l'école, la
direction et le
service cantonal
de
l'enseignement

Nous sommes à
votre service
pour des
conseils, de
l'aide, du soutien



**Association des
Parents d'élèves
St-Maurice/Lavey**

Nous
participons à
des projets
oeuvrant
pour le bien-
être de nos
enfants à
l'école

Une
cotisation de
CHF 30.00
par année
scolaire et
famille

Nous organisons
différentes
activités
ludiques pour nos
enfants et des
conférences pour
les parents

**Devenir membre de l'association
ne prend pas votre temps !**

Contact :
apestmauricelavey@gmail.com

Whatsapp «T'as où ton APE ?» +41792132459

Facebook : <https://www.facebook.com/APE-St-MauriceLavey>

Service de garde d'enfants

LA CROIX-ROUGE VALAIS GARDE VOS ENFANTS MALADES OU ACCIDENTES A DOMICILE

GRACE AU PARTENARIAT ENTRE L'ETAT DU VALAIS ET LA CROIX-ROUGE VALAIS



**Vous avez un enfant, il est malade ou accidenté et vous devez aller travailler ?
Vous ne pouvez pas le confier à sa structure de garde habituelle (école, crèche, ...) ?**

La Croix-Rouge Valais met à disposition une garde formée. Elle se rend à votre domicile, au plus tard 4 heures après votre appel. La garde Croix-Rouge répond aux besoins de l'enfant malade ou accidenté, lui administre les soins et médicaments convenus avec vous, prépare ses repas et joue avec lui. En cas de besoin, elle fait appel au pédiatre désigné.

**Cette intervention vous est offerte par l'Etat du Valais,
jusqu'à concurrence de 30 heures de garde par enfant et par an.**

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Région Valais romand

Lundi au vendredi
de 7h30 à 11h00 et de 14h00 à 17h00
027 324 47 50
de 17h00 à 19h00
079 796 02 07

Dimanche et jours fériés
de 19h00 à 20h00
079 796 02 07

Région Haut-Valais

Lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
027 324 47 20

Dimanche et jours fériés
de 19h00 à 20h00
079 559 20 85

Plan de scolarité 2023-2024

Durée de l'année scolaire 45 semaines

Début de l'année jeudi 17 août 2023 le matin

Fin de l'année vendredi 21 juin 2024 le soir

Congés hebdomadaires mercredi après-midi et samedi

Vacances et congés

| | | | | |
|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------|---------------------|
| Congés d'automne | du mercredi au lundi | 18 oct. 30 oct. | 2023 2023 | à midi le matin |
| Vacances de Noël | du vendredi au lundi | 22 déc. 8 janv. | 2023 2024 | le soir le matin |
| Congés de Carnaval | du vendredi au lundi | 9 février 19 février | 2024 2024 | le soir le matin |
| Vacances de Pâques | du jeudi au lundi | 28 mars 8 avril | 2024 2024 | le soir le matin |
| Pont de l'Ascension | du mercredi au lundi | 8 mai 13 mai | 2024 2024 | à midi le matin |

Jours fériés

| | | | |
|----------------------|----------|----------|------|
| St-Maurice | vendredi | 22 sept. | 2023 |
| Toussaint | mercredi | 1er nov. | 2023 |
| Immaculée conception | vendredi | 8 déc. | 2023 |
| St-Joseph | mardi | 19 mars | 2024 |
| Pentecôte | lundi | 20 mai | 2024 |
| Fête-Dieu | jeudi | 30 mai | 2024 |

**Le plan cantonal est scrupuleusement suivi. En outre, pour compenser la Fête de la St-Maurice, les élèves iront en classe:
1H mercredi 6 décembre 2023 en classe le matin
2 à 4H mercredi 6 décembre 2023 en classe toute la journée
5 à 8H mercredi 6 décembre 2023 en classe toute la journée
5 à 8H mercredi 27 mars 2024 en classe toute la journée**

Les demandes de congé pour départs les veilles de vacances officielles ou pour prolongements de vacances officielles ne sont pas prises en considération.